



BUDGET PRIMITIF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXERCICE 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
DE GONESSE**

Numéro SIRET : 26950062500018

POSTE COMPTABLE DE GONESSE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL CCAS

ANNEE 2020

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes (7)	
	Sans Objet
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	x
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	x
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	x
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	x
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	x
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	x
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	x
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	x
A4 - Etat des provisions	x
A5 - Etalement des provisions	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	x
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	x
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	x
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	x
A8 - Etat des charges transférées	x
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	x
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	x
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	x
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	x
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	x
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	x
B1.6 - Etat des engagements reçus	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	x
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	x
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	x
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	x
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	x
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	x
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	x
C3.2 - Liste des établissements publics créés	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	x
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	x
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	95062	BP 2020
-------------------	-------	--------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	26 132
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	95
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	58.65 €	NON DISPONIBLE
2	Produit des impositions directes/population		NON DISPONIBLE
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	51.63 €	NON DISPONIBLE
4	Dépenses d'équipement brut/population	3.34 €	NON DISPONIBLE
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50.76%	NON DISPONIBLE
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	6.47%	NON DISPONIBLE
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- Avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 540 831.48	1 349 320.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 191 511.48
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 540 831.48	1 540 831.48

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	87 292.56	8 156.30
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 79 136.26
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		87 292.56	87 292.56

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 628 124.04	1 628 124.04
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	213 600.00		219 845.18	219 845.18	219 845.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	788 500.00		777 930.00	777 930.00	777 930.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	523 197.34		533 900.00	533 900.00	533 900.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	1 525 297.34		1 531 675.18	1 531 675.18	1 531 675.18
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 526 297.34		1 532 675.18	1 532 675.18	1 532 675.18
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	8 201.15		8 156.30	8 156.30	8 156.30
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	8 201.15		8 156.30	8 156.30	8 156.30
	TOTAL	1 534 498.49		1 540 831.48	1 540 831.48	1 540 831.48

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 540 831.48
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	27 000.00		32 000.00	32 000.00	32 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	36 660.83		41 620.00	41 620.00	41 620.00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 275 700.00		1 275 700.00	1 275 700.00	1 275 700.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	1 339 360.83		1 349 320.00	1 349 320.00	1 349 320.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 339 360.83		1 349 320.00	1 349 320.00	1 349 320.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	1 339 360.83		1 349 320.00	1 349 320.00	1 349 320.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	191 511.48
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 540 831.48
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	8 156.30	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	19 000.00				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 178.99		87 292.56	87 292.56	87 292.56
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	79 178.99		87 292.56	87 292.56	87 292.56
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	79 178.99		87 292.56	87 292.56	87 292.56
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	79 178.99		87 292.56	87 292.56	87 292.56

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 292.56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	8 201.15		8 156.30	8 156.30	8 156.30
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 201.15		8 156.30	8 156.30	8 156.30
	TOTAL	8 201.15		8 156.30	8 156.30	8 156.30

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	79 136.26
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 292.56

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	8 156.30

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 845.18		219 845.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	777 930.00		777 930.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	533 900.00		533 900.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		8 156.30	8 156.30
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 532 675.18	8 156.30	1 540 831.48

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 540 831.48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	87 292.56		87 292.56
22	IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION OU A DISPOSITION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTES DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		87 292.56		87 292.56

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 292.56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000.00		32 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES MARCHANDISES	41 620.00		41 620.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 275 700.00		1 275 700.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		1 349 320.00		1 349 320.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				191 511.48
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 540 831.48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		8 156.30	8 156.30
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total			8 156.30	8 156.30
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				79 136.26
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				87 292.56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	213 600.00	219 845.18	219 845.18
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	17 000.00	15 000.00	15 000.00
60623	ALIMENTATION	51 600.00	52 100.00	52 100.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	200.00	500.00	500.00
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	200.00	200.00	200.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 600.00	1 400.00	1 400.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500.00	3 500.00	3 500.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 600.00	3 500.00	3 500.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	150.00	154.85	154.85
6161	PRIMES D 'ASSURANCES MULTIRISQUES	1 250.00	700.00	700.00
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES	2 100.00	2 000.00	2 000.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 600.00	1 000.00	1 000.00
6184	VERS A DES ORGANISMES DE FORMATION	8 000.00	10 000.00	10 000.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	600.00	600.00	600.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 500.00	1 200.00	1 200.00
6228	DIVERS	11 600.00	13 200.00	13 200.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	600.00	800.00	800.00
6232	FETES ET CEREMONIES	34 800.00	41 500.00	41 500.00
6238	DIVERS	300.00	150.00	150.00
6247	TRANSPORT COLLECTIF	12 600.00	12 600.00	12 600.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	900.00	1 100.00	1 100.00
6257	RECEPTIONS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 000.00	6 500.00	6 500.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 250.00	1 250.00	1 250.00
62871	A LA COLLECT DE RATTACHEMENT	18 000.00	8 000.00	8 000.00
6288	AUTRES	27 650.00	37 390.33	37 390.33
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	4 000.00	4 500.00	4 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	788 500.00	777 930.00	777 930.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	9 150.00	9 150.00	9 150.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 650.00	2 650.00	2 650.00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	7 250.00	7 250.00	7 250.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	378 500.00	371 330.00	371 330.00
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	29 200.00	29 200.00	29 200.00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	92 900.00	92 900.00	92 900.00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	34 000.00	24 000.00	24 000.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	70 900.00	69 900.00	69 900.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	121 250.00	126 750.00	126 750.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	37 300.00	39 400.00	39 400.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 900.00	1 900.00	1 900.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 500.00	3 500.00	3 500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	523 197.34	533 900.00	533 900.00
651	REDEVANCE POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES		500.00	500.00
6541	PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRE	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6561	SECOURS D URGENCE	73 200.00	73 200.00	73 200.00
6562	AIDE	112 800.00	112 800.00	112 800.00
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	312 197.34	322 395.00	322 395.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000.00	20 000.00	20 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE		5.00	5.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		1 525 297.34	1 531 675.18	1 531 675.18

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	1 000.00	1 000.00	1 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 526 297.34	1 532 675.18	1 532 675.18

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	8 201.15	8 156.30	8 156.30
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	8 201.15	8 156.30	8 156.30
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 201.15	8 156.30	8 156.30
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	8 201.15	8 156.30	8 156.30

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 534 498.49	1 540 831.48	1 540 831.48
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (11)	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	1 540 831.48

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	27 000.00	32 000.00	32 000.00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	27 000.00	32 000.00	32 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	36 660.83	41 620.00	41 620.00
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	5 740.83	10 500.00	10 500.00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	30 920.00	31 120.00	31 120.00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 275 700.00	1 275 700.00	1 275 700.00
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	700.00	700.00	700.00
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	1 275 000.00	1 275 000.00	1 275 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)	1 339 360.83	1 349 320.00	1 349 320.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 339 360.83	1 349 320.00	1 349 320.00

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 339 360.83	1 349 320.00	1 349 320.00
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)		+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		+	191 511.48
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		=	1 540 831.48

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	19 000.00		
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	19 000.00		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	60 178.99	87 292.56	87 292.56
2135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	35 000.00	67 292.56	67 292.56
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	10 000.00	20 000.00	20 000.00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	15 178.99		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement	79 178.99	87 292.56	87 292.56
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	79 178.99	87 292.56	87 292.56

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES (10)</i>			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		79 178.99	87 292.56	87 292.56

+
RESTES A REALISER N-1 (11)
+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)
=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
87 292.56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	8 201.15	8 156.30	8 156.30
28184	MOBILIER	5 119.38	3 036.90	3 036.90
28188	AUTRES	3 081.77	5 119.40	5 119.40
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 201.15	8 156.30	8 156.30
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 201.15	8 156.30	8 156.30
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		8 201.15	8 156.30	8 156.30

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
87 292.56	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE ...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition)		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
Pour information			
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
...			
16	Emprunts et dettes assimilées		
...			
20	Immobilisations incorporelles		
...			
204	Subventions d'équipement versées		
...			
21	Immobilisations corporelles		
...			
22	Immobilisations reçues en affectation		
...			
23	Immobilisations en cours		
...			
	Autres		
...			

RESULTAT = (c+d)-(a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

						IV
						A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles		67 292.56				
- Equipements municipaux (2)		67 292.56				
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice		67 292.56				
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement		67 292.56				

RECETTES

Total recettes de l'exercice	8 156.30					
RAR N-1 et reports	79 136.26					
Total cumulé recettes d'investissement	87 292.56					

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	9 311.15	848 670.33				
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	9 311.15	848 670.33				

RECETTES

Total recettes de l'exercice	10 500.00	1 307 000.00				
RAR N-1 et reports	191 511.48					
Total cumulé recettes de fonctionnement	202 011.48	1 307 000.00				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles		20 000.00				87 292.56
- Equipements municipaux (2)		20 000.00				87 292.56
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice		20 000.00				87 292.56
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement		20 000.00				87 292.56
RECETTES						
Total recettes de l'exercice						8 156.30
RAR N-1 et reports						79 136.26
Total cumulé recettes d'investissement						87 292.56
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	121 000.00	561 850.00				1 540 831.48
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	121 000.00	561 850.00				1 540 831.48
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	1 200.00	30 620.00				1 349 320.00
RAR N-1 et reports						191 511.48
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 200.00	30 620.00				1 540 831.48

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

									IV
									A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement			67 292.56			
	Dépenses réelles			67 292.56			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			67 292.56			
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
RECETTES							
	Total recettes d'investissement	87 292.56					
	Recettes réelles	79 136.26					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	79 136.26					
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre	8 156.30					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 156.30					

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		IV
		A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement		20 000.00				87 292.56
	Dépenses réelles		20 000.00				87 292.56
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 000.00				87 292.56
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
RECETTES							
	Total recettes d'investissement						87 292.56
	Recettes réelles						79 136.26
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						79 136.26
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre						8 156.30
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						8 156.30

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		IV
		A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
FUNCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses fonctionnement	9 311.15	848 670.33				
	Dépenses réelles	1 154.85	848 670.33				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	154.85	70 790.33				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		449 980.00				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		327 900.00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00					
	Dépenses d'ordre	8 156.30					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 156.30					

RECETTES

	Total recettes de fonctionnement	202 011.48	1 307 000.00				
	Recettes réelles	202 011.48	1 307 000.00				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	191 511.48					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		32 000.00				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 500.00					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 275 000.00				
	Recettes d'ordre						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses fonctionnement	121 000.00	561 850.00				1 540 831.48
	Dépenses réelles	121 000.00	561 850.00				1 532 675.18
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000.00	143 900.00				219 845.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		327 950.00				777 930.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	116 000.00	90 000.00				533 900.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						1 000.00
<i>Dépenses d'ordre</i>							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						8 156.30
							8 156.30
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	1 200.00	30 620.00				1 540 831.48
	Recettes réelles	1 200.00	30 620.00				1 540 831.48
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						191 511.48
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						32 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	500.00	30 620.00				41 620.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	700.00					1 275 700.00
<i>Recettes d'ordre</i>							

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)	9 311.15	848 670.33			857 981.48
	Dépenses de l'exercice	9 311.15	848 670.33			857 981.48
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	154.85	70 790.33			70 945.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		449 980.00			449 980.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 156.30				8 156.30
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		327 900.00			327 900.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00				1 000.00
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	202 011.48	1 307 000.00			1 509 011.48
	Recettes de l'exercice	202 011.48	1 307 000.00			1 509 011.48
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		32 000.00			32 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 500.00				10 500.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 275 000.00			1 275 000.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	191 511.48				191 511.48
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	192 700.33	458 329.67			651 030.00

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	IV
	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS								Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48	
	DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL										
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES										
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS										
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES										
	Restes à réaliser - reports										
	RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice										
013	ATTENUATIONS DE CHARGES										
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES										
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS										
	Restes à réaliser - reports										
	SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110	111	112	113
	DEPENSES de l'exercice				114
	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
011	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
012	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS				
042	ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES de l'exercice								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice		121 000.00	121 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		121 000.00	121 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		5 000.00	5 000.00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION			
67	COURANTE		116 000.00	116 000.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice		1 200.00	1 200.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 200.00	1 200.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		500.00	500.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		700.00	700.00
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)		-119 800.00	-119 800.00

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	IV
	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES			
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						121 000.00	121 000.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						5 000.00		
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							116 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							1 200.00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							500.00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							700.00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								
								-119 800.00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice		471 850.00		90 000.00		561 850.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		471 850.00		90 000.00		561 850.00
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		143 900.00				143 900.00
012	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		327 950.00				327 950.00
042	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
65	CHARGES EXCEPTIONNELLES			90 000.00			90 000.00
67	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice		30 620.00				30 620.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		30 620.00				30 620.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		30 620.00				30 620.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						
			-441 230.00		-90 000.00		-531 230.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A1.1		

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

	810	811	812	813	814	815	816
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						
	Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)							

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82			Sous-fonction 83					
		820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION									
67	COURANTE									
	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)		67 292.56			67 292.56
	Dépenses de l'exercice		67 292.56			67 292.56
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		67 292.56			67 292.56
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	87 292.56				87 292.56
	Recettes de l'exercice	87 292.56				87 292.56
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 156.30				8 156.30
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	79 136.26				79 136.26
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	87 292.56	-67 292.56			20 000.00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS								Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48		
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice											
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
	Opérations d'équipement											
	Opérations pour compte de tiers											
	Restes à réaliser - reports											
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice											
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS											
040	ENTRE SECTIONS											
	Opérations pour compte de tiers											
	Restes à réaliser - reports											
	SOLDES (2)											

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110	111	112	113
	DEPENSES (2)				114
	Dépenses de l'exercice				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS				
040	ENTRE SECTIONS				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
040	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS			
040	ENTRE SECTIONS			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	IV A1.2

FUNCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES			
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES (2)		20 000.00				20 000.00
	Dépenses de l'exercice		20 000.00				20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 000.00				20 000.00
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)		-20 000.00				-20 000.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816
		810	811	812	813	814	815	
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS							
040	ENTRE SECTIONS							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 763 €			23/05/2002
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
LINEAIRE	c.f. délibération		

N° d'Ordre : 007/2002
Objet : Dotations aux amortissements.

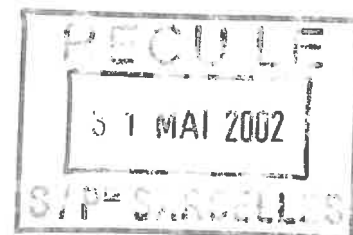
REPUBLIQUE FRANCAISE
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GONESSE**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Montmorency

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 23 mai 2002



L'an deux mil deux, le 23 mai, à 19 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gonesse légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise HENNEBELLE, Maire adjointe chargée de la Solidarité et de l'Emploi, Vice Présidente du CCAS.**

Présents : Mesdames Françoise HENNEBELLE, Marie-Thérèse LEVEILLE, Martine GOSSELIN, Marie-Rose DUMESNIL, Miolande ANNEROSE, Geneviève HEMAR, Simone QUIGNON et Henriette LE GALL ; Monsieur Marc ANICET.

Absente avec pouvoir : Madame Founémoussou TOURE à Madame Miolande ANNEROSE.

Absents excusés : Mesdames Viviane GRIS et Nathalie DENJEAN, Messieurs Jean-Pierre BLAZY, Karim OUCHIKH et Manuel ALVAREZ.

Secrétaire de séance : Madame Véronique SIMONET – Directrice du CCAS.

Présents à titre consultatif : Monsieur Grégory ANDREYON – Directeur des Finances et Monsieur Joël DAUBARD – Chef du service Administration et Gestion.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612.4 et L 2321.2.270,

Vu l'instruction interministérielle n° 96-078-M14 du 1er aout 1996,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires,

ANNEXE 1

RUBRIQUES	FAMILLES D'ARTICLES	DURÉE D'AMORTISSEMENT (Années)
LOGICIEL INFORMATIQUE COMPTE 205	Logiciel informatique	2
	Logiciel de production	10
INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES COMPTE 2158	Matériel des maisons de personnes âgées et services de soins	10
	Matériel de nettoyage des locaux	7
	Matériel de nettoyage des véhicules	8
	Petit matériel d'équipement cuisine	7
	Gros matériel d'équipement cuisine	15
	Matériel électroménager	5
MATERIEL DE TRANSPORT COMPTE 2182	2 roues	5
	Véhicules légers	7
	Véhicules utilitaires	8
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE COMPTE 2183	Gros matériel administratif	15
	Matériel administratif	7
	Ordinateur-portable	6
	Micro-ordinateur	4
	Moyen d'impression micro	4
	Gros moyen d'impression	10
MOBILIER COMPTE 2184	Mobilier administratif	10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES COMPTE 2188	Matériel sportif	10
	Instrument de musique	15
	Matériel pédagogique	5
	Matériel audio-visuel	5
	Matériel de communication	5
	Matériel festif	10
	Petit mat. et accessoires d'un 1 ^{er} équipement	5

ETAT RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2020

Montants en Euros

	AMORTISSEMENT
TOTAL 1 : COMPTE = 2184, MOBILIER	5 119,38
TOTAL 1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES	3 036,90
TOTAL GÉNÉRAL	8 156,28

ETAT DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2020

Montants en Euros

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE D'ACQUISITION	COMPTES	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT. ANTERIEURS	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC au 31/12
CCAS00088	45	2011 MOBILIER Foyer INTERGENERATIONNEL	22/07/2011	2184	10	993,50	794,80	99,35	894,15	99,35
CCAS00089	46	2011 MOBILIER Foyer INTERGENERATIONNEL	22/07/2011	2184	10	1 874,70	1 499,76	187,47	1 687,23	187,47
CCAS00083	47	2011 MOBILIER POUR Foyer INTERGENERATIONNEL	24/06/2011	2184	10	1 883,00	1 506,40	188,30	1 694,70	188,30
CCAS00085	49	2011 MOBILIER POUR Foyer INTERGENERATIONNEL	24/06/2011	2184	10	3 144,40	2 515,52	314,44	2 829,96	314,44
CCAS00090	50	2011 MOBILIER ATELIER RELAXATION Foyer INTERGENE	05/08/2011	2184	10	1 233,55	986,88	123,36	1 110,24	123,31
CCAS00093	51	2011 MOBILIER POUR Foyer INTERGENERATIONNEL	02/09/2011	2184	10	31 650,82	25 320,64	3 165,08	28 485,72	3 165,10
CCAS00102	70	2012 MOBILIER DE BUREAU - CCAS	28/06/2012	2184	10	1 812,80	1 268,96	181,28	1 450,24	362,56
CCAS00107	76	2014 1 ARMOIRE ET 4 FAUTEUILS CCAS	15/04/2014	2184	10	1 614,70	807,35	161,47	968,82	645,88
CCAS00111	80	2015 COFFRE FORT HESTIA MODELE 200	04/12/2015	2184	10	3 840,48	1 536,20	384,05	1 920,25	1 920,23
CCAS00112	83	2016 ARMOIRES/SIEGES/FAUTEUILS - CCAS	15/01/2016	2184	10	2 060,16	618,06	206,02	824,08	1 236,08
CCAS00119	131	2017 CLOISONNETTE HT1800 - MAISON INTERGENERATIO	13/09/2017	2184	10	1 085,57	217,12	106,56	325,68	759,89
TOTAL COMPTE = 2184 MOBILIER						37 071,69	31 013,83	5 112,33	42 131,07	9 002,61
CCAS00078	38	2010 MOBILIER POUR NOUVEAUX LOCAUX/ARMOIRE FOR	01/06/2010	2188	10	2 988,80	2 689,92	298,88	2 988,80	0,00
CCAS00079	39	2010 MOBILIER POUR NOUVEAUX LOCAUX	10/06/2010	2188	10	21 228,74	19 105,83	2 122,91	21 228,74	0,00
CCAS00109	78	2015 SIMULATEUR DU VIEILLESSEMENT	10/09/2015	2188	5	1 475,60	1 180,48	295,12	1 475,60	0,00
CCAS00121	134	2019 LAVE VAISSELLE CANDY - MAISON INTERGENERATI	10/12/2019	2188	1	319,99	0,00	319,99	319,99	0,00
TOTAL COMPTE = 2188 AUTRES MATÉRIELS, CORRESPONDANTS						25 013,13	22 976,23	3 036,90	25 013,13	0,00
TOTAL GÉNÉRAL						77 206,81	69 047,92	8 456,28	69 204,20	9 002,61

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 156.30	8 156.30
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	F C T V A		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 156.30	8 156.30
28184	MOBILIER	3 036.90	3 036.90
28188	AUTRES	5 119.40	5 119.40
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 156.30		79 136.26		87 292.56

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	87 292.56
Solde (V = IV-II)(6)	+87 292.56

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET****B1.7****B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
NEANT					
FONCTIONNEMENT					
6573		Subvention de Fonctionnement	Budget Annexe Service Maintien à Domicile	Etablissement public administratif	322 395.00
TOTAL GENERAL					322 395.00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention
(3) Objet pour lequel est versé la subvention

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE -1-							
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché	A	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3		3	3		3
Adjoint administratif	C	1		1	1	1	2
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		7	0	7	7	1	8
FILIERE TECHNIQUE -2-							
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique	C	1		1		1	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		2	0	2	1	1	2
FILIERE SOCIALE -3-							
Conseiller socio éducatif	A	1		1	1		1
Assistant socio éducatif de 1ère classe	A	1		1			0
Assistant socio éducatif de 2ème classe	A	3		3	3		3
Agent social	C	0		0			0
TOTAL FILIERE SOCIALE		5	0	5	4	0	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE -4-							
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE -5-							
TOTAL FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE -6-							
TOTAL FILIERE SPORTIVE		0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE -7-							
TOTAL FILIERE CULTURELLE		0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION - 8-							
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Animateur	B	0		0	0		0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation	C			0			0
TOTAL FILIERE ANIMATION		2	0	2	2	0	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE - 9-							
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES -10-							
Contrat Unique d'Insertion	HC	2		2			
TOTAL HORS FILIERE		2	0	2	0	0	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		18	0	18	14	2	16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT. un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

* Un état complémentaire retrace les effectifs pour les agents non titulaires

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint administratif	B	S	350		Article 3-1	CDD
Adjoint technique	C	S	412		Article 3-2	CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

...
annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

de temps de travail est inférieure à 50 %.

s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV- ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° de SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Etablissement Public Administratif	Service Maintien à domicile	25/02/2013	délibération n°06/13	26950062500026	SPA	non



**Centre Communal d'Action Sociale
de Gonesse**

**NOTE DE SYNTHÈSE
SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Service Administration Gestion

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

P.3

I) RETROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SMAD 2014 – 2018

P3

A) Section de fonctionnement

P.5

1. Recettes de fonctionnement

P.5

a) Budget principal

P.5

b) Budget annexe SMAD

P.5

2. Dépenses de fonctionnement

P.6

a) Budget principal

P.6

b) Maintien à domicile et Lien social

P.7

c) Effectif et frais de personnel du CCAS

P.7

B) Section d'investissement

P.8

1. Recettes d'investissement

P.8

2. Dépenses d'investissement

P.9

II) LES EPARGNES

P.9

1) Budget CCAS principal

P.9

2) Budget annexe SMAD

P.9

III) PERSPECTIVES

P.9

Projets 2020

P.9

A) Section de fonctionnement

P.10

1. Recettes de fonctionnement

P.10

2. Dépenses de fonctionnement

P.10

B) Section d'investissement

P.11

1. Recettes d'investissement

P.11

2. Dépenses d'investissement

P.11

PREAMBULE :

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «Notre», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS notamment sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

I) RETROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SMAD 2014 – 2019

Pour rappel, les budgets primitifs 2019 du CCAS se composaient comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

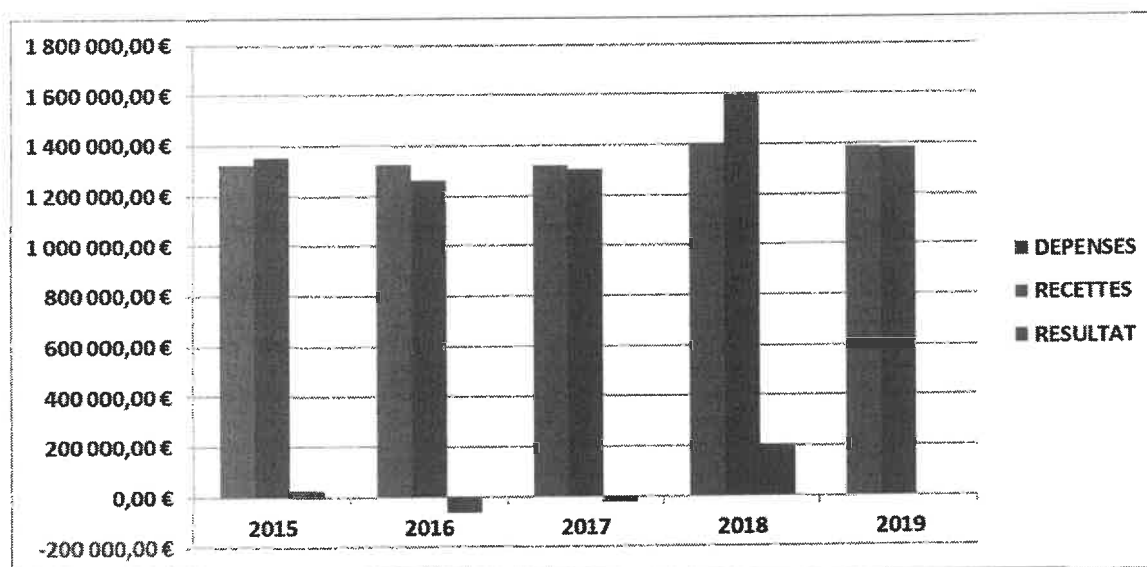
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 534 498,49 €	1 534 498,49 €
INVESTISSEMENT	79 178,99 €	79 178,99 €
TOTAL DU BUDGET	1 613 677,48 €	1 613 677,48 €

BUDGET ANNEXE SMAD

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	843 950,00 €	843 950,00 €

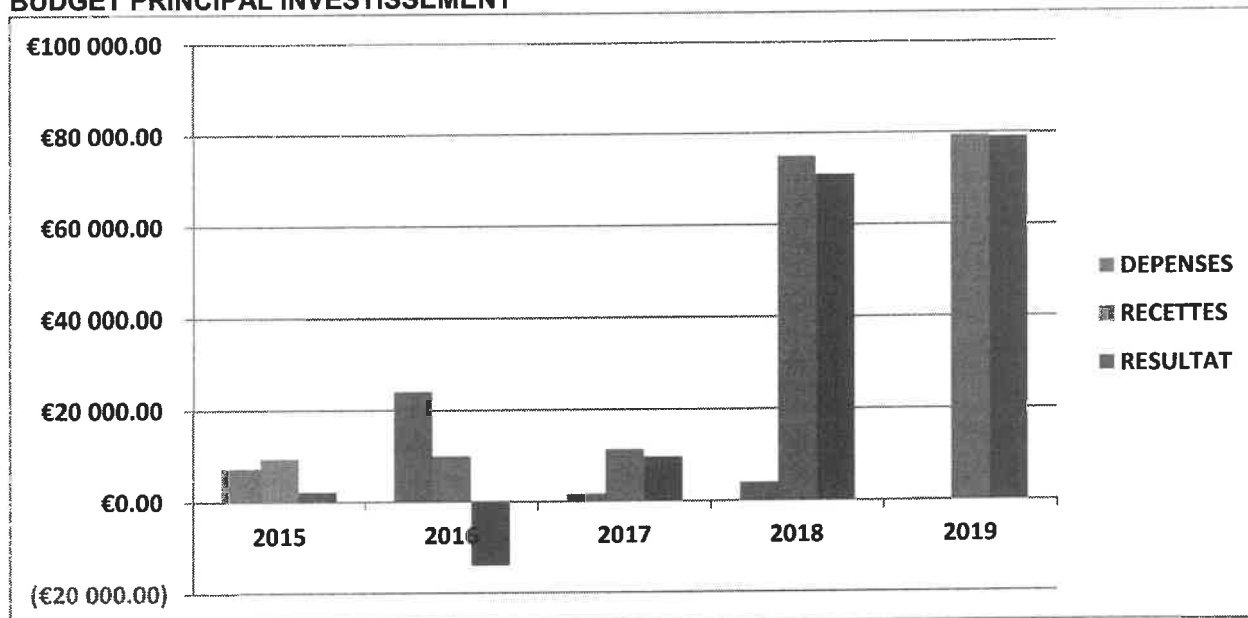
ANALYSE RETROSPECTIVE 2014-2019 DES BUDGETS DU CCAS :

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT



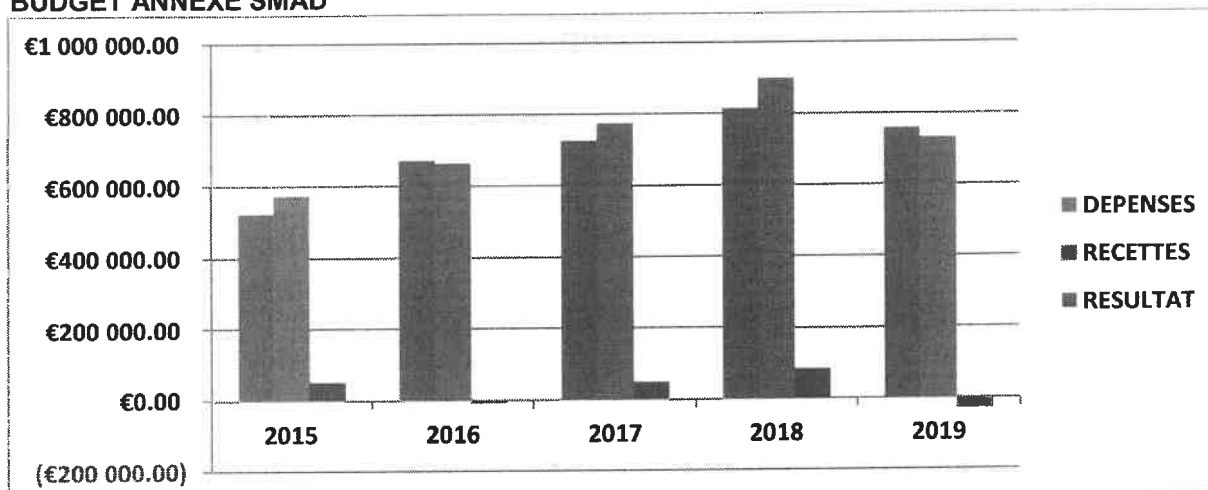
	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2015	1 325 296,32 €	1 349 498,44 €	24 202,12 €
2016	1 322 373,29 €	1 258 262,83 €	-64 110,46 €
2017	1 319 886,28 €	1 299 199,45 €	-20 686,83 €
2018	1 400 162,98 €	1 595 300,64 €	195 137,66 €
2019	1 386 308,24 €	1 382 682,06 €	-3 626,18 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT



	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2015	7 337,13 €	9 533,26 €	2 196,13 €
2016	24 115,55 €	10 077,77 €	-14 037,78 €
2017	1 690,20 €	11 385,64 €	9 695,44 €
2018	4 039,81 €	75 017,65 €	70 977,84 €
2019	319,99 €	79 456,25 €	79 136,26 €

BUDGET ANNEXE SMAD



	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2015	522 818,67 €	573 614,33 €	50 795,66 €
2016	672 086,87 €	664 291,72 €	-7 795,15 €
2017	725 894,51 €	774 200,95 €	48 306,44 €
2018	815 409,41 €	898 562,07 €	83 152,66 €
2019	758 540,06 €	734 002,90 €	-24 537,16 €

A) Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale se composent de la manière suivante :

a) Budget principal

- ✓ Subvention de la Ville de Gonesse
La subvention 2019 de la ville au CCAS s'est élevée à 1 275 000,00 €
- ✓ Résultat de fonctionnement reporté : 195 137,66 €
- ✓ Remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie, accident du travail ou maternité - en 2019 pour les 2 budgets : 57 721,19 €
- ✓ Concessions cimetière : 12 732,34 €
- ✓ Prestations de service animation : 34 894,00 €
- ✓ Subventions et participations : dossiers d'aide sociale 576,20 €

b) Budget annexe SMAD

- ✓ Résultat de fonctionnement reporté : 83 152,66 €
- ✓ Participation des usagers : 81 907,89 €
- ✓ Prestations de service SMAD : 173 552,78 €
- ✓ Prestation portage de repas : 70 857,61 €
- ✓ Subventions et participations : 324 407,25 €

Les recettes perçues sont inférieures à celles estimées lors du vote du Budget Prévisionnel.

En effet, début septembre 2019, l'agent régisseur a été recruté par la Ville ; le temps de recruter un nouvel agent et d'accomplir les actes lui permettant de devenir régisseur (d'octobre 2019 à janvier 2020), aucune recette liée aux prestations effectuées n'a pu être perçue.

A ce titre, 118 403,09 € restent à percevoir des caisses de retraite et financeurs ainsi que 83 055,43 € des usagers.

2. Dépenses de fonctionnement

a) Budget principal

L'aide sociale :

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS est régulièrement sollicité pour des aides financières (subsistance, hébergement, logement, transport, autres ...).

Les dossiers sont présentés en commission permanente. Les aides « en urgence » sont étudiées par la Directrice ou la chef de service et peuvent être attribuées hors commissions, avec avis de l'élu de secteur.

Concernant la commission permanente :

✓ Aide à la subsistance :

2019	41 194,23 €
2018	36 204,87 €
2017	18 229,79 €
2016	14 250,00 €
2015	24 223,35 €

✓ Aide pour le logement :

2019	3 268,35 €
2018	3 685,15 €
2017	9 766,34 €
2016	8 821,21 €
2015	5 037,60 €

✓ Aide à la restauration scolaire :

2019	85 051,29 €
2018	81 564,20 €
2017	68 485,70 €
2016	61 891,00 €
2015	52 268,00 €

Concernant les aides « en urgence » :

2019	18 860,00 €
2018	17 060,00 €
2017	16 360,00 €
2016	17 824,00 €
2015	16 022,00 €

Le lien social :

Les dépenses d'animation s'élèvent à 125 095,44 € :

- ✓ Séjour : 12 791,78 €
- ✓ Alimentation (colis de fin d'année et produits alimentaire pour la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit) : 47 392,35 €
- ✓ Université Interâges et Semaine Bleue : 9 916,60 €
- ✓ Fête de l'Amitié et autres animations : 33 023,59 €

✓ Transports collectifs : 13 245,31 €

b) Maintien à domicile et Lien social

✓ Maintien à domicile

Pour cette année 2019, il y a eu 137 bénéficiaires pour 14 978,42 heures de prestation (dont 78 bénéficiaires dans le cadre de l'APA).

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur le remboursement des déplacements (10 331,51 €), la fourniture de vêtement de travail (1 645,10 €) et le remplacement de personnel absent par des prestataires externes (6774,99 €).

✓ Portage de repas

82 personnes ont bénéficié du portage pour un montant de 144 551,83 € dans le cadre du marché public avec la société SAVEURS ET VIE.

c) Effectif et frais de personnel du CCAS

✓ Centre Communal d'Action Sociale :

ANNEE COMPLETE	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2019	16	681 879,50 €
2018	22	719 279,63 €
2017	20	730 111,81 €
2016	19	710 724,04 €
2015	18	670 636,65 €

Catégorie	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	15	14,30	16	15,30	15	14,30	16	15,30	14	13,80
Non titulaires – CDI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1,80
Contrats aidés	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
Non titulaires horaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	18	17,30	19	18,30	18	17,30	19	18,30	16	15,60

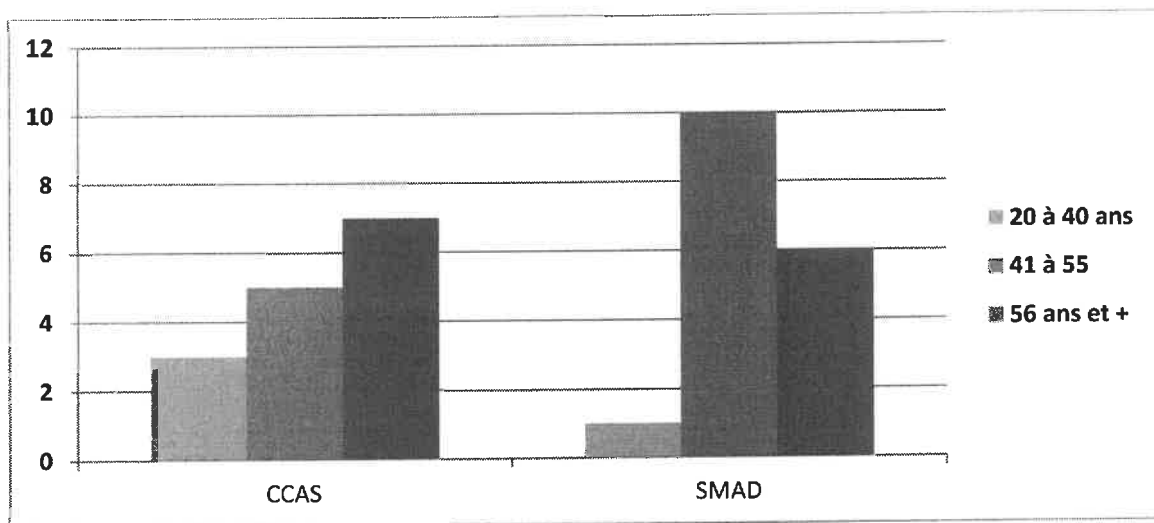
✓ Service Maintien à domicile :

ANNEE COMPLETE	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2019	18	594 156,63 €
2018	23	559 009,80 €
2017	23	572 623,11 €
2016	23	529 064,19 €
2015	20	492 793,09 €

Catégorie	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nbre	Nbre	Nbre	ETP	Nbre	Nbre	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	17	17	15	14,25	17	17	15	14,25	14	13,30
Non titulaires – CDI	6	6	5	5	6	6	5	5	4	4
Contrats aidés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non titulaires horaires (saisonniers)	(3)	////////	(1)	////////	(3)	////////	(1)	////////	(1)	////////
Total	23	23	20	19,25	23	23	20	19,25	18	17,30

Les deux budgets ont été impactés par des absences longues ainsi que par la hausse du régime indemnitaire (mars, septembre et décembre 2019).

Effectifs de l'établissement : Pyramide des âges (*)



(*) Réduction des effectifs, vieillissement des agents :

C'est le portrait d'une administration territoriale en mutation qui se dessine à la lecture du *Rapport 2018 sur l'état de la fonction publique* publié fin novembre par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. Cette compilation de bilans, statistiques et estimations (qui concernent les trois versants de la fonction publique) montre, en effet, que la Fonction Publique Territoriale est clairement impactée par les politiques budgétaires initiées ces dernières années.

B) Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- ✓ Des opérations d'amortissements du budget principal.
- ✓ Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A).

Cette recette (FCTVA) correspond à la compensation, à un taux forfaitaire de 16,404 % de la TVA dont le CCAS s'est acquitté pour ses dépenses d'investissement payées sur l'année n-2.

	FCTVA
2019	277,26 €
2018	3 955,91 €
2017	1 203,58 €
2016	396,68 €
2015	0,00 €

2. Dépenses d'investissement

- ✓ Acquisition d'un lave-vaisselle pour la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit : 319,99 €

II) LES EPARGNES

1. Budget CCAS principal

Pour le budget CCAS Principal, les niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette sur les 2 derniers exercices sont les suivants :

- ✓ Compte administratif 2018 : épargne brute et épargne nette : + 266 000,00 €
- ✓ Compte administratif 2019 : épargne brute et épargne nette : + 190 704,71 €

2. Budget annexe SMAD

Pour le budget annexe SMAD, les niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette sur les 2 derniers exercices sont les suivants :

- ✓ Compte administratif 2018 : épargne brute et épargne nette : + 83 152,66 €
- ✓ Compte administratif 2019 : épargne brute et épargne nette : - 107 689,82 €

III PERSPECTIVES

Le service Développement Social Local :

- ✓ Maintenir qualitativement l'accomplissement des missions de service et l'accueil du public et intensifier les interventions autour de la prévention des expulsions locatives par la poursuite de l'information collective en partenariat avec le service social Départemental et par l'optimisation de la coordination.

Deux départs d'Assistants socio-éducatifs sont à remplacer pour pouvoir mener à bien l'ensemble des missions du service.

- ✓ Continuer à entretenir et intensifier le travail en réseau.
La complexité des situations et l'imbrication des difficultés sociales requièrent des interventions pluridisciplinaires complémentaires et coordonnées.
- ✓ Poursuivre l'intensification des partenariats autour de l'accès aux soins et notamment autour des problématiques de santé mentale.
- ✓ Réfléchir aux modalités d'accueil et d'accompagnement des publics dans le cadre de la dématérialisation et du maintien de l'accès aux droits afin d'innover et de proposer des alternatives à la « déshumanisation » des services publics.

Le service Maintien à domicile et Lien social :

- ✓ Trois postes sont à pourvoir depuis 2019 ; les recrutements permettraient d'augmenter les recettes pour le Maintien à domicile et développer les propositions pour la nouvelle Maison Intergénérationnelle.
- ✓ Développer le portage de livre à domicile (celui-ci est mis en place depuis deux ans auprès des bénéficiaires) et réfléchir aux modalités d'ouverture auprès des autres personnes dépendantes de la ville.
- ✓ Réaliser le projet de service et les projets individualisés ; dans le cadre de l'autorisation, nous devons réaliser un projet de service pour le service Maintien à domicile et des projets personnalisés auprès de chaque bénéficiaire.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2020, la stabilisation des dépenses est prévue malgré l'augmentation du Régime Indemnitaire.

Concernant les recettes, celles non-perçues en 2019 le seront sur l'exercice 2020.

1. Recettes de fonctionnement

a) Budget principal

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées d'une subvention de la ville ; pour l'exercice 2020, celle-ci est identique à celle de 2019 et s'élève à la somme de 1 275 000,00 €.

Les autres recettes prévues sont :

- ✓ Remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie, accident du travail ou maternité : 32 000,00 €
- ✓ Prestations de service animation : 31 120,00 €
- ✓ Subventions et participations : dossiers d'aide sociale : 700,00 €

b) Budget annexe SMAD

- ✓ Prestations de service SMAD : 363 000,00 €
- ✓ Prestation portage de repas : 102 000,00 €

Soit un total de 465 000,00 € dont 201 458,52 € qui n'ont pas été perçus sur l'exercice 2019 (cf. page 5)

2. Dépenses de fonctionnement

a) Prévision des Frais de personnel

L'augmentation de la masse salariale pour l'exercice 2020 sera impactée par plusieurs phénomènes :

- ✓ L'incidence liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui provient du déroulement de carrière des agents,
- ✓ La poursuite de la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sur l'année complète.

b) Budget principal

- ✓ Administration générale : 408 346,15 €
- ✓ Animations : 137 000,00 €
- ✓ Aide aux familles (restauration scolaire : 90 000,00 €
- ✓ Aides sociales : 123 000,00 € dont 20 000,00 € de subvention de fonctionnement aux associations.

c) Budget annexe SMAD

- ✓ Prestations de service SMAD : 64 150,00 €
- ✓ Prestation portage de repas : 160 000,00 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement pour 2019 sont réparties de la manière suivante :

- ✓ L'amortissement des immobilisations devrait s'élever à 8 156,30 €. Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement)

2. Dépenses d'Investissement

- ✓ Travaux d'aménagement de la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit à hauteur de 35 000,00 €.

07900 - CCAS GONESSE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	79 178,99	1 534 498,49	1 613 677,48
Titres de recettes émis (b)	8 478,41	1 383 082,06	1 391 560,47
Réductions de titres (c)		400,00	400,00
Recettes nettes (d = b - c)	8 478,41	1 382 682,06	1 391 160,47
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	79 178,99	1 534 498,49	1 613 677,48
Mandats émis (f)	319,99	1 458 495,42	1 458 815,41
Annulations de mandats (g)		72 187,18	72 187,18
Dépenses nettes (h = f - g)	319,99	1 386 308,24	1 386 628,23
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 158,42		4 532,24
(h - d) Déficit		3 626,18	

07900 - CCAS GONESSE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	70 977,84		8 158,42		79 136,26
Fonctionnement	195 137,66		-3 626,18		191 511,48
TOTAL I	266 115,50		4 532,24		270 647,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
07901-SAAD-DOMICILE-CCAS GONES					
Investissement					
Fonctionnement	83 152,66		-107 689,82		-24 537,16
Sous-Total	83 152,66		-107 689,82		-24 537,16
TOTAL II	83 152,66		-107 689,82		-24 537,16
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	349 268,16		-103 157,58		246 110,58

**RESULTATS PROVISOIRES EXECUTION
 BUDGET CCAS PRINCIPAL
 EXERCICE 2019**

13/02/2020

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	1 386 308.24		1 386 308.24	1 386 308.24
RECETTES	1 382 682.06	195 137.66	1 577 819.72	1 577 819.72

RESULTAT	-3 626.18	195 137.66	191 511.48	191 511.48
-----------------	-----------	------------	------------	------------

Résultat général	191 511.48			
-------------------------	-------------------	--	--	--

Section d'investissement

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	319.99		319.99		319.99
RECETTES	8 478.41	70 977.84	79 456.25		79 456.25

RESULTAT	8 158.42	70 977.84	79 136.26	0.00	79 136.26
-----------------	----------	-----------	-----------	------	-----------

Résultat général	79 136.26				
-------------------------	------------------	--	--	--	--

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE	270 647.74				
---	-------------------	--	--	--	--